

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS
Section SPORTIVE

Réunion restreinte du 6 janvier 2018

Présents : JM WARME, A CRESSON, Alain LECLERCQ, R PATTE

ADOPTION DU PROCES VERBAL :

Le procès verbal de la réunion du 30 novembre est adopté tel que paru le 01/12/2017.

HOMOLOGATIONS :

La commission homologue, délais d'appel écoulés, les résultats des 15/10, 29/10, 5/11, 12/11 et 19/11 n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

AFFAIRES LITIGIEUSES :

Match ES LE TITRE/SAILLY – FC NOYELLES, D4 B du 19/11/2017

La rencontre ayant été arrêtée à la 46^{ème} minute pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu par pénalité à NOYELLES sur le score de 7-0 avec retrait de un point.

Match FC NOYELLES 2 – AVENIR CROISIEN, D7 A du 19/11/2017

La rencontre ayant été arrêtée à la 60^{ème} minute pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu par pénalité à NOYELLES 2 sur le score de 5-0 avec retrait de un point.

Match US ROISEL 2 – O MONCHY, D5 E du 19/11/2017

La rencontre ayant été arrêtée à la 70^{ème} minute par abandon de terrain de l'arbitre assistant de MONCHY, que personne n'a voulu remplacer. En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à MONCHY sur le score de 3-0 avec retrait de un point.

Match FC ARVILLERS – US SAILLY SALLISEL 2 , D5 E du 19/11/2017

La rencontre ayant été arrêtée à la 20^{ème} minute pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu par pénalité à SAILLYSALLISEL 2 sur le score de 3-0 avec retrait de un point.

AMENDES :

- **POUR TRANSMISSION DE LA FMI HORS DELAIS :**

Le 12/11/2017

US LE CROTOY : 50€

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président,

JM Warmé